

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### La christianisation des campagnes par l'enseignement populaire au XIXe siècle

Wynants, Paul

*Published in:*

La christianisation des campagnes.

*Publication date:*

1996

#### [Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Wynants, P 1996, La christianisation des campagnes par l'enseignement populaire au XIXe siècle: Étude de cas : les écoles des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception. dans *La christianisation des campagnes.: Actes du Colloque du C.I.H.E.C. (25-27 août 1994)*. 1996 edn, vol. t. II, Institut historique belge de Rome, Bruxelles-Rome, pp. 543-562.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## La christianisation des campagnes par l'enseignement populaire au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Étude de cas: les écoles des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception

Paul Wynants

La christianisation du peuple passe par le développement d'une alphabétisation de masse. Telle est la conviction de l'Eglise catholique, surtout au siècle dernier. Telle est aussi la direction dans laquelle le clergé déploie son action, dans les villes et les campagnes. C'est de cet aspect que traite la présente contribution. Dans une première section, nous évoquerons brièvement les stratégies utilisées par l'Eglise de Belgique pour reconquérir la société par l'instruction populaire: la mise sous tutelle des écoles publiques et la subsidiation d'un vaste réseau confessionnel libre. Dans la deuxième section, nous nous attacherons au contenu que les catholiques donnent à l'enseignement élémentaire afin d'atteindre leurs objectifs idéologiques et sociaux, en conférant une nette priorité à l'éducation religieuse et morale. La troisième section nous permettra d'analyser la multiplication des écoles primaires féminines sous l'égide du clergé, en particulier dans les paroisses rurales. Le rayonnement des instituts de sœurs enseignantes, consécutif à la demande sociale qui s'exprime en matière d'alphabétisation, fera l'objet de notre quatrième partie. Les sections cinq et six auront trait aux problèmes concrets que pose la multiplication des écoles confessionnelles de filles dans les campagnes belges et aux solutions qu'y apportent les institutrices. A cet effet, nous prendrons comme point d'appui le cas d'une congrégation déterminée — celle des sœurs de la Providence de Champion — en scrutant deux dimensions: la formation du personnel et la collaboration des enseignantes avec des «pouvoirs organisateurs» externes.

### 1. L'Église et l'enseignement populaire de 1830 à 1914

Reconquérir le terrain perdu depuis la Révolution Française, tel est le souci de la hiérarchie catholique belge au siècle dernier. A cet effet, en 1830, l'épiscopat ne compte plus sur un quelconque monopole culturel. Il préfère tabler sur les libertés modernes. Celles-ci devraient permettre au clergé d'influencer les consciences. Elles donneraient aussi aux catholiques, largement majoritaires dans le pays, la possibilité d'utiliser leur prépondérance politique afin d'édifier une société conforme à leurs croyances. En réalité, l'Église espère non seulement disposer d'une large autonomie dans sa sphère, mais elle compte bénéficier également d'un certain appui du pouvoir civil. De la sorte, dans la pratique, elle récupérerait une part au moins de son ancien statut privilégié. En matière scolaire, le clergé revendique le droit de participer activement à la formation des esprits. La liberté d'enseignement, telle qu'il la conçoit, devrait entraîner la subsidiarité par les pouvoirs publics de nombreuses écoles privées, créées dans les paroisses urbaines et rurales. Elle reviendrait aussi à placer le réseau officiel d'instruction — essentiellement communal — sous l'influence des ministres du culte dominant<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour l'histoire de l'enseignement élémentaire en Belgique, il existe deux bibliographies de qualité : s. dir. M. DE VROEDE, J. LORY et F. SIMON, *Bibliographie de l'histoire de l'enseignement préscolaire, primaire, normal et spécial en Belgique, 1774-1986*, Louvain-Amersfoort, 1988 ; M. DE VROEDE, J. LORY, F. SIMON et a. *Bibliographie de sources pour l'histoire de l'enseignement préscolaire, primaire, normal et spécial en Belgique, 1830-1959*, Gand, 1991. Sur l'intérêt que l'Église catholique porte à l'enseignement et sur le rôle que la question scolaire joue dans le processus de «pilarisation», cf notamment R. AUBERT, *150 ans de vie des Églises*, Bruxelles, 1980, pp. 7-26 ; ID., «L'Église et l'État en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle», *Res Publica*, X, 1968, n° spécial, pp. 9-31 ; M. DE VROEDE, «Onderwijs, 1840-1878», dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, XIII, Haarlem, 1978, pp. 111-125 ; ID., «Onderwijs, 1878-1914», *ibid.*, pp. 328-351 ; E. LAMBERTS, «Van Kerk naar zuil: de ontwikkeling van het katholiek organisatieleven in België in de 19e eeuw», dans s. dir. J. BILLIET, *Tussen bescherming en verovering. Sociologen en historici over zuilvorming* (Kadoc-studies, 6), Louvain, 1988, pp. 83-133 ; A. SIMON, *La liberté d'enseignement en Belgique. Essai historique* (Études religieuses, 679), Liège-Paris, 1951 ; J. STENGERS, «L'Église en Belgique : doctrine et pratique», dans s. dir. H. HASQUIN, *Histoire de la Laïcité, principalement en Belgique et en France*, Bruxelles, 1979, pp. 57-77 ; A. TISON, «Cent cinquante ans d'enseignement catholique», *Humanités Chrétiennes*, XXIII, 1979-1980, pp. 441-453.

Trois facteurs permettent aux catholiques belges d'atteindre l'essentiel de leurs objectifs. Tout d'abord, la Constitution votée le 7 février 1831 établit un cadre juridique très favorable au déploiement des initiatives de l'Eglise. En deuxième lieu, l'épiscopat et le clergé mènent à bien une réorganisation des structures ecclésiastiques. Ils veillent notamment à améliorer l'encadrement pastoral des fidèles, à lutter contre l'indifférence religieuse et à combattre l'ignorance. C'est pourquoi dans les villes, mais aussi dans les campagnes, les œuvres se multiplient sous leur impulsion, avec l'aide des congrégations et l'appui de maints notables influents. Enfin, jusqu'en 1847, les gouvernants, convaincus de l'utilité sociale de la religion, accroissent encore les avantages dont bénéficie l'Eglise par des lois, des règlements et la pratique administrative. La première loi organique de l'instruction primaire (23 septembre 1842) est révélatrice à cet égard : dans les faits, elle s'avère confessionnelle et cléricale, puisqu'elle « approprie l'enseignement aux croyances de la seule religion catholique » et « confère une influence directe, constante et privilégiée au clergé », même dans les écoles publiques<sup>2</sup>.

Pareille situation amène les libéraux à réagir, pour rétablir le pouvoir civil dans ses droits. Une politique de laïcisation commence à se dessiner sous le ministère Rogier (1847-1852). Elle est poussée plus avant par le gouvernement libéral doctrinaire de 1857-1870. Elle culmine avec la loi Van Humbeëck du 1<sup>er</sup> juillet 1879. La Gauche entend libérer les écoles élémentaires publiques de leur empreinte confessionnelle, tout en centralisant l'instruction primaire. Les tensions idéologiques dégénèrent en choc frontal : c'est la première guerre scolaire.

Jusque dans les villages les plus reculés, les affrontements des années 1879-1884 font progresser la « pilarisation » (*verzuijing*). Face au défi de la sécularisation, les catholiques développent, en effet, un vaste réseau d'organisations chargé de défendre les intérêts de l'Eglise, d'encadrer les fidèles « de la naissance à la mort » et de les protéger des « influences néfastes ». Marqué par une mentalité de ghetto, le pilier catholique se structure en cercles concentriques. Depuis lors, l'enseignement populaire confessionnel est une composante de cette nébuleuse, de plus en plus complexe.

<sup>2</sup> J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, I, Louvain, 1979, p. 16.

Les victoires électorales de 1884 permettent à la Droite de reconquérir le pouvoir. Ce dernier ne change pas de mains, au plan national, pendant trois décennies. L'atmosphère confessionnelle est rétablie dans la plupart des écoles publiques, lorsque les parents d'élèves ne s'y opposent pas. Défiants envers l'appareil d'Etat qui pourrait un jour leur échapper, les catholiques préfèrent cependant consolider leur propre pilier et ses composantes, toujours plus diversifiées. Dans ce but, ils font jouer le principe de subsidiarité, amenant l'Etat à céder une série de tâches à l'initiative privée moyennant octroi de subventions. Le système de la «liberté subsidiée» s'étend ainsi au profit de l'enseignement élémentaire privé, notamment dans les zones rurales<sup>3</sup>.

## 2. Eduquer et instruire

Jusque dans les moindres villages, les catholiques créent ainsi des écoles primaires, gardiennes, dominicales ou d'adultes, pour les enfants et les jeunes des classes populaires. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'éducation religieuse et morale y imprègne toute la formation donnée aux élèves<sup>4</sup>. Elle prime l'instruction, comme transmission de connaissances

<sup>3</sup> P. WYNANTS, «Adoption et subsidiation d'écoles confessionnelles de filles dans les provinces wallonnes. Etude d'un échantillon (1830-1914)», dans *L'initiative publique des communes en Belgique 1795-1940. Actes du 12e Colloque International de Spa*, 4-7 sept. 1984, II (Crédit Communal de Belgique, collection Histoire, in-8°, 71), Bruxelles, 1986, pp. 623-644.

<sup>4</sup> Sur cet aspect, cf K. DE CLERCK, B. DE GRAEVE et F. SIMON, *Dag Meester, goedemorgen Zuster, goedemiddag Juffrouw. Facetten van het volksonderwijs in Vlaanderen (1830-1940)*, Tielt, 1984, pp. 9-14; M. DE VROEDE, «De adultenschool in België in de 19de eeuw», dans *L'enseignement populaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle* (n° spécial de la Revue Belge d'Histoire Contemporaine, X, 1979, 1-2), Gand, 1979, pp. 137-164; ID., *Aspecten van het volksonderwijs in België in de negentiende eeuw* (Dossiers Geschiedenis, 5-6), Louvain, 1979, pp. 14-21; ID., «Extension de l'enseignement 1842-1914», dans s. dir. A. D'HAENENS, *L'école primaire en Belgique depuis le moyen âge*, catalogue d'exposition CGER, Bruxelles, 1987, pp. 71-83; M. FAUCONNIER, *Vrouwenkloosters in Oost-Vlaanderen tussen 1802 en 1914*, mémoire de licence en Histoire RUG, I, Gand, 1980, pp. 129-140; Cl. MARTIN, «Quelques traits relatifs à l'instruction primaire des filles au XIX<sup>e</sup> siècle», dans s. dir. G. FRAISSE, *Education des filles, enseignement des femmes XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Cahiers de Pénélope, 2), Paris, 1980, pp. 18-21; L. SECONDY, «L'éducation des filles en milieu catholique au XIX<sup>e</sup> siècle», *Cahiers d'histoire*, XXVI, 1981, pp.

profanes préparant à la réflexion critique. Il en est ainsi parce que l'Eglise et les notables le veulent.

Au siècle dernier, l'Eglise considère, en effet, que la foi et la pratique sacramentelle dépendent étroitement des connaissances, des habitudes et des comportements inculqués dès l'enfance. Par conséquent, les instituteurs et institutrices doivent non seulement enseigner les principes chrétiens, mais encore apprendre à aimer et à servir Dieu, initier à la prière et à la vertu, inspirer de « nobles sentiments » aux garçons et aux filles qui leur sont confiés.

Les catholiques du XIX<sup>e</sup> siècle assignent aussi à l'enseignement une fonction sociale définie en termes conservateurs, puis paternalistes. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est généralement le conservatisme qui prévaut. Dans cette ligne, l'école doit conforter l'ordre établi, enracinant chez les enfants les valeurs qui fondent le statu quo. Par la moralisation, l'éducation est censée réconcilier les pauvres avec leur condition et leur faire accepter les barrières de classe, que l'on dit « voulues par le Très-Haut ». Synonyme d'espoir de vie meilleure après la mort, la religion est considérée comme le point d'ancrage de la résignation à pratiquer au cours de l'existence terrestre. La morale sociale qui en est induite est dominée par les vertus d'humilité, d'obéissance et de docilité.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idéologie catholique traditionnelle est concurrencée par des courants rationalistes, axés davantage sur l'émancipation populaire: il s'agit du libéralisme progressiste, puis du socialisme. Face au danger de déchristianisation des masses, l'école se voit assigner une mission de défense de la foi: à elle de combattre les erreurs, de consolider la famille et l'ordre social menacés par « l'anarchie ». Dans une perspective paternaliste, il lui incombe aussi de « relever » les classes populaires en leur inculquant les vertus d'ordre, de propreté, d'économie et de prévoyance, qualités qui — aux dires des notables — « assurent le bonheur des classes populaires ». Si l'éducation prime toujours l'instruction, la concurrence des écoles laïques amène néanmoins les catholiques à rééquilibrer les deux pôles, en accordant plus d'attention aux connaissances profanes. Celles-ci ne prennent vraiment le dessus qu'au XX<sup>e</sup> siècle, avec

l'augmentation de la demande de main-d'œuvre qualifiée, due à la deuxième révolution industrielle.

### 3. Des écoles de filles dans les communes rurales<sup>5</sup>

Pendant les six dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'épiscopat et le clergé se mobilisent pour favoriser la création d'écoles primaires de filles, surtout dans les campagnes<sup>6</sup>. A cet effet, ils sollicitent l'appui des administrations communales, pour obtenir la scission des classes mixtes et la subsidiation d'écoles féminines, généralement congréganistes. Souvent aussi, ils font appel au mécénat de notables catholiques, invités à cofinancer la création et le fonctionnement d'établissements scolaires destinés aux seules filles. Dans cette entreprise de longue haleine, le clergé doit persuader ses interlocuteurs de l'importance de l'éducation féminine, de la nécessité d'organiser celle-ci dans des écoles spécifiques et d'en confier la direction à des institutrices, si possible à des sœurs. Tels sont les différents volets de l'argumentation qu'il lui faut développer.

Prêtres et évêques insistent tout d'abord sur l'enjeu pastoral et idéologique que représente l'éducation des filles, appelées plus tard à être éducatrices comme mères. En les christianisant, ce sont aussi leurs enfants, leur conjoint, leur famille que l'on pourra maintenir dans la foi et dont on préservera les mœurs. Il s'agit, en quelque sorte, de «reconquérir l'homme par la femme», ainsi que l'écrit Cl.

<sup>5</sup> Nous reprenons ce sous-titre à l'ouvrage de (Ch. DELCHAMBRE), *Des écoles de filles dans les communes rurales. Un mot aux diverses administrations et aux personnes bienfaitrices de notre pays sur les avantages qui résultent de ces sortes d'établissements*, Namur, 1855.

<sup>6</sup> Sur cette dimension, voir A. BOSMANS-HERMANS, «Onderwijs voor meisjes. Enkele aspecten van een ontwikkeling», *Kultuurleven*, XLVII, 1980, pp. 891-913; s. dir. J. DELUMEAU, *La religion de ma mère. Les femmes et la transmission de la foi*, Paris, 1992; G. FRAISSE, «La petite fille, sa mère et son institutrice (Les femmes et l'école au XIX<sup>e</sup> siècle)», dans *Petites filles en éducation (Les Temps Modernes, XXXI, 1976, 358)*, Paris, 1976, pp. 1959-1988; Cl. MARTIN, «Quelques traits...», op. cit.; M. VERBEKE, *Jongens en meisjes samen in de klas. Coëducatie in België tussen de 19<sup>e</sup> en de 20<sup>e</sup> eeuw*, Gand, 1984; P. WYNANTS, «L'école des femmes. Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860)», *La Revue Nouvelle*, LXXVII, 1983, pp. 69-76; ID., «Séparation des sexes ou mixité? Les échos d'un débat scolaire à Argenteuil (1851-1861)», *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, V, 1991, pp. 105-132.

Langlois<sup>7</sup>. Sur ce plan, l'Église obtient certains succès, si l'on en croit ses adversaires. L'un d'eux affirme, en 1876 : « Quel est l'ennemi le plus dangereux de l'opinion libérale ? C'est la femme ! Dans le sein de chaque famille, le clergé a un instrument docile et tout-puissant : la mère nous enlève les enfants et, trop souvent, elle paralyse l'action du père (...). Mais qui élève les femmes dans ces sentiments d'obéissance aveugle au prêtre ? Des maîtresses dressées par le clergé »<sup>8</sup>.

Si l'éducation des filles revêt une telle importance, mieux vaut qu'elle soit dispensée dans des écoles ou dans des classes spécifiquement féminines, estime le clergé. Selon les milieux ecclésiastiques, la séparation des sexes durant la scolarité primaire est un impératif sur quatre plans : pédagogique, psychologique, social et moral. La création d'écoles de filles permet, en effet, de remédier à la surcharge du personnel enseignant et d'améliorer ainsi la formation intellectuelle de tous les enfants. Elle donne la possibilité d'adapter l'éducation des élèves aux inclinations, aux qualités et aux défauts réputés propres à leur sexe. En favorisant un meilleur apprentissage des ouvrages manuels, elle prépare plus efficacement les filles à leur rôle futur d'épouses et de mères. Surtout, en tenant les garçons à distance, elle rend plus difficiles les « actes de corruption » à l'école et sur le chemin des classes.

Si les établissements scolaires de filles se multiplient, la direction doit en être confiée à des institutrices, poursuit le clergé. Ces femmes connaissent mieux que quiconque les traits de caractère « propres à leur sexe ». Elles seules peuvent inspirer à leurs élèves de la modestie et de la pudeur sans choquer. Elles ont aussi la faculté de soigner tout

<sup>7</sup> Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1984, pp. 646-647.

<sup>8</sup> F. LAURENT, *Ce qui manque à l'instruction primaire (1876)*, cité par K. DE CLERCK et a., *Dag...*, op. cit., p. 134. Sans aller aussi loin, maints historiens procèdent à un constat similaire. Ainsi R. AUBERT, « Conclusions », dans *Journée d'étude « Vie religieuse et enseignement »*, Champion, 29-10-83, Champion, 1984, pp. 94 : « Dans nos sociétés occidentales, et certainement dans un pays comme la Belgique, la formation d'une très grande partie de la jeunesse féminine, populaire et bourgeoise, a été faite par des religieuses au 19<sup>e</sup> et dans une bonne partie du 20<sup>e</sup> siècle. Les femmes, c'est la moitié de la population et bien plus, ce sont ces mères de famille qui ont formé les enfants, lesquels deviennent des hommes et des femmes dans la société à la génération suivante. Il est évident qu'il y a là un milieu qui a joué, dans l'orientation des valeurs, pas seulement des valeurs religieuses, mais aussi des valeurs idéologiques, des valeurs morales, des valeurs culturelles ».

particulièrement les travaux à l'aiguille, jugés «si utiles et si nécessaires».

Enfin, pour maints catholiques, la «bonne sœur» est l'institutrice par excellence<sup>9</sup>. Enseigner, c'est avant tout moraliser. Or en ce domaine, le personnel congréganiste, plus que les enseignantes laïques, peut servir d'exemple et de modèle. N'édifie-t-il pas les habitants des villages par sa régularité, son dévouement, ses exercices spirituels et ses œuvres de miséricorde? Ne met-il pas en pratique, dans sa vie apostolique et communautaire, les préceptes chrétiens qu'il est appelé à enseigner? En tenant systématiquement ce discours, le clergé ouvre des possibilités d'expansion aux instituts actifs sur le terrain de l'éducation.

La campagne menée en faveur des écoles de filles porte-t-elle vraiment ses fruits? Voyons les statistiques<sup>10</sup>. De 1845 à 1911, en Belgique, le nombre d'écoles de filles passe de 1.062 à 2.734, soit de 19 à 36 % du nombre total d'établissements primaires. Dans le même temps, les écoles mixtes connaissent une forte régression: elles chutent de 3.713 à 2.720, soit de 65 à 36 % du total des établissements primaires.

Les chiffres disponibles pour les campagnes ne concernent que les années 1857 à 1875. Ils sont éloquentes. Durant cette période, les zones rurales possèdent 83 à 86 % des écoles primaires du Royaume. Elles emploient 71 à 74 % des instituteurs et institutrices du pays. Elles représentent 78 à 80 % des élèves belges de ce niveau. Pendant le même laps de temps, les écoles primaires rurales de filles passent de 911 (20,2 % du total des établissements primaires des campagnes) à 1.566 (32,1 %). Les écoles primaires rurales mixtes connaissent, au contraire, un indéniable recul: on en dénombre 2.801 (62,2 % du total) en 1857, 1.873 (38,3 %) dix-huit ans plus tard. Or la séparation des sexes est plus difficile à introduire dans les campagnes que

<sup>9</sup> L'alternative que constituent les institutrices laïques est alors peu utilisée, comme on le verra infra. Pour une analyse des raisons de pareille situation, cf P. WYNANTS, «La collaboration entre laïcs et religieuses enseignantes en Belgique. Esquisse historique (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)», *Vie Consacrée*, LX, 1988, pp. 154-172.

<sup>10</sup> M. DEPAEPE, «Kwantitatieve analyse van de Belgische lagere school (1830-1911)», dans *L'enseignement populaire en Belgique...*, op. cit., pp. 25-26, 52-54, 61, 67; L. MINTEN et a., *Les statistiques de l'enseignement en Belgique*, II, *L'enseignement primaire 1842-1878*, Bruxelles, 1992, pp. 36-37 et III, *L'enseignement primaire 1879-1929*, Bruxelles, 1993, p. 156.

dans les villes : l'insuffisance des ressources financières, la pénurie de locaux, une population scolaire moindre et plus dispersée, la résistance farouche des instituteurs craignant une baisse sensible de leurs revenus sont les obstacles les plus fréquents à cet égard. Compte tenu de ces difficultés, les résultats obtenus par l'Eglise dans sa lutte contre la coéducation à l'école primaire ne paraissent pas négligeables, loin s'en faut.

#### 4. Expansion des congrégations féminines enseignantes

A la suite de la Réforme catholique, une bonne part de l'instruction élémentaire féminine est prise en charge par diverses formes de vie consacrée, dont des communautés de filles dévotes<sup>11</sup>. Petit à petit, la plupart de celles-ci se regroupent sous la dépendance de maisons-mères. Elles donnent ainsi naissance à un nouveau modèle d'organisation : la congrégation à supérieure générale. C'est ce type de structure qu'adoptent maints instituts nouveaux, fondés au XIX<sup>e</sup> siècle par le clergé paroissial pour remédier à la détresse des populations. Il permet une mobilisation des élites féminines au service de l'Eglise et une action efficace sur la société. Par sa politique de centralisation diocésaine, l'épiscopat encadre progressivement ce monde foisonnant de « bonnes sœurs ».

Divers facteurs, évoqués par ailleurs par Ralph Gibson, expliquent le développement spectaculaire des congrégations féminines<sup>12</sup> et

<sup>11</sup> Sur le développement des communautés de filles dévotes enseignantes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, cf notamment *Les religieuses enseignantes, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.* Actes de la IV<sup>e</sup> rencontre d'histoire religieuse de Fontevraud, Angers, 1981, passim ; Ph. ANNAERT, « Les filles dévotes enseignantes dans le Hainaut et le Tournais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *De Leiegouw*, XXIX, 1987, pp. 3-9 ; J. DE VIGUERIE, « Une forme nouvelle de vie consacrée : enseignantes et hospitalières en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, 1991, pp. 175-195.

<sup>12</sup> Sur l'expansion des congrégations féminines au XIX<sup>e</sup> siècle, certains travaux relatifs à la France ouvrent des perspectives stimulantes. Outre Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme...*, op. cit., on signalera ici : R. GIBSON, « Le catholicisme et les femmes en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, LXXIX, 1993, 202, pp. 63-93 ; Cl. LANGLOIS, « La vie religieuse vers 1840 : un nouveau modèle », dans s. dir. G. BEDOUELLE, *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France. Actes du colloque tenu à l'Institut de France (1er-2/12/1989)*, Paris, 1991, pp. 39-49 ; Y. TURIN, *Femmes et religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle. Le fémi-*

plus particulièrement celui des instituts enseignants au XIX<sup>e</sup> siècle. Je me contenterai d'en rappeler un parmi les plus importants à mes yeux : l'accélération de l'alphabétisation de masse, avec l'intérêt accru porté à l'éducation des filles et l'ouverture d'écoles qui leur sont exclusivement destinées. Ces mutations alimentent une demande en personnel formé au plan professionnel, moralement sûr, relativement libre d'attaches matérielles et d'obligations familiales, peu coûteux pour la collectivité. Les congrégations en sont, de loin, le principal pourvoyeur. Dans l'enseignement comme dans d'autres domaines, elles offrent à certaines sœurs la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité, en un temps où les voies de l'émancipation féminine sont étroites<sup>13</sup>.

Les chiffres<sup>14</sup> parlent d'eux-mêmes. En Belgique, le nombre de sœurs et de religieuses passe de 3.000, en 1830, à près de 47.500, en

nisme « en religion », Paris, 1989. Pour la Belgique, l'évolution du nombre de religieuses a été finement étudiée par A. TISON, « Les religieuses en Belgique du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Approche statistique », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, VII, 1976, pp. 1-54, et ID., « Les religieuses en Belgique (fin XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Approche statistique et essai d'interprétation », dans *Journée d'étude...*, op. cit., pp. 11-39. On trouve une liste de monographies consacrées aux communautés féminines d'un diocèse ou d'un institut dans la bibliographie de notre article « Comment écrire l'histoire d'une communauté de religieuses enseignantes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)? », *Leodium*, LXXII, 1987, 1-2, pp. 1-36. Il convient d'y ajouter R. BOUDENS, « De vrouwelijke religieuzen », dans s. dir. M. CLOET, *Het bisdom Gent (1559-1991). Vier eeuwen geschiedenis*, Gand, 1991, pp. 403-412 et S. HUBIEN, *Naissance, développement et vie d'une congrégation enseignante au XIX<sup>e</sup> siècle : les Dames de Marie (1817-1916)*, mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1990.

<sup>13</sup> Sur les possibilités de promotion féminine qu'offrent les congrégations au XIX<sup>e</sup> siècle, voir — outre Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme...*, op. cit. et Y. TURIN, *Femmes...*, op. cit. — J. EIJT, « Verborgen vrouwen, vergeten vrouwen? Veranderende visies op de geschiedenis van negentiende-eeuwse zustercongregaties », *Trajecta*, I, 1992, pp. 374-387; P. WYNANTS et M.-E. HANOTEAU, « La condition féminine des religieuses de vie active en Belgique francophone (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) », dans *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989)*, Louvain-la-Neuve / Bruxelles, 1989, pp. 145-150; P. WYNANTS, « Le gouvernement des instituts féminins de vie active au 19<sup>e</sup> siècle en Belgique », dans s. dir. L. COURTOIS, J. PIROTTE et F. ROSART, *Femmes et pouvoirs. Flux et reflux de l'émancipation féminine depuis un siècle*, Louvain-la-Neuve / Paris, 1992, pp. 81-100.

<sup>14</sup> A. TISON, « Les religieuses... », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, op. cit., pp. 39-40, évoque la répartition des religieuses selon la fonction exercée. Sur la part que les congréganistes représentent dans le personnel enseignant des écoles primaires en Belgique, voir L. MINTEN et a., *Les statistiques...*, II, op. cit., pp.

1910. Il existe 236 communautés féminines en 1824, 3.111 en 1910. Cette progression impressionnante permet une féminisation des cadres permanents de l'Eglise (religieux, prêtres et religieuses) : à ce niveau, les sœurs représentent 69 % des effectifs en 1900, contre 35 % en 1784. Parmi les enseignants congréganistes, la prépondérance des femmes est aussi très nette : 86,5 % des effectifs en 1851, 88,4 % en 1896.

Pareil essor s'accompagne d'un déplacement des orientations de la vie consacrée féminine : cette dernière cesse d'être majoritairement contemplative, pour devenir essentiellement active. La part des enseignantes, au sens strict du terme, dans le total des religieuses de Belgique, est de 45,9 % en 1846, de 55 % en 1880, de 54 % en 1910. Il faut y ajouter une fraction des effectifs des communautés à la fois hospitalières et enseignantes. Celles-ci représentent 17,1 % du total en 1846, 16,4 % en 1880 et 18,2 % en 1910.

On peut mesurer la place qu'occupent les sœurs, au sein du personnel enseignant féminin des écoles primaires, en deux temps : de 1845 à 1875, tous réseaux confondus, et de 1895 à 1914, compte non tenu des écoles entièrement privées. L'importance relative des religieuses augmente jusqu'en 1857, pour atteindre à ce moment 64,3 % du nombre total d'institutrices. Si elle régresse par la suite, elle est toujours de 55,3 % en 1875. Dans les écoles primaires totalement ou partiellement financées par les pouvoirs publics (communales, adoptées ou adoptables), la part des religieuses au sein du personnel enseignant féminin est de 40,9 % en 1895, de 50,9 % en 1913. Dans les écoles gardiennes communales, adoptées ou adoptables, elle passe de 38,8 % à 58,7 % durant le même laps de temps.

Les monographies consacrées à l'histoire des diocèses confirment ce diagnostic, avec des nuances. Ainsi, dans le diocèse de Gand, 45 % des couvents existant au XIX<sup>e</sup> siècle sont actifs dans le secteur de l'enseignement populaire. Ce dernier mobilise toutes les énergies

47-49 et III, op. cit., pp. 176, 292 ; J. SAUVEUR, *Statistique générale de l'instruction publique en Belgique 1831-1875*, Bruxelles, 1880, p. 542 ; M. DEPAEPE et A. SERVAES, «Evolutie van het aandeel onderwijzeressen in het Belgisch Lager Onderwijs sedert 1830», *Christene School. Pedagogische periodiek*, XCV, 1988, pp. 204-210 ; M. DEPAEPE et F. SIMON, «Samenstelling en kenmerken van de beroepsgroep», dans M. DEPAEPE et a., *Geen trede meer om op te staan. De maatschappelijke positie van onderwijzers en onderwijzeressen tijdens de voorbije eeuw*, Kapellen, 1993, pp. 66-71.

dans 54,7 % des succursales qui sont alors fondées. S'y ajoutent 14,1 % de maisons à activités diverses. Dans les décennies qui précèdent la guerre scolaire de 1879-1884, les sœurs représentent 55 à 57 % du nombre total des institutrices, en Flandre orientale<sup>15</sup>.

La multiplication des petites communautés enseignantes<sup>16</sup> dans les villages et les bourgs reflète bien le mouvement de christianisation du monde rural, qui atteint sans doute son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est favorisée par la croissance de la population : au plan économique, celle-ci permet aux campagnes d'assurer la subsistance de groupes restreints de sœurs, tout en fournissant un champ d'action suffisamment vaste, qui justifie la dépense. Les essaimges de communautés enseignantes de taille réduite sont apparemment stimulés par la prise de conscience du retard accumulé en matière d'instruction populaire : plus le pourcentage d'illettrées est élevé et plus la demande de congréganistes semble forte<sup>17</sup>. Une telle diffusion suppose que divers problèmes concrets, parfois aigus, soient résolus. C'est à cet aspect que nous nous attacherons dans la suite de la présente contribution, en procédant à une étude de cas : nous prendrons comme éléments de référence les 197 écoles desservies en Belgique, avant 1914, par les sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception de Champion<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> M. FAUCONNIER, *Vrouwenkloosters...*, op. cit., pp. 126-127 et 156-159; J. ART, *Kerkelijke Structuur en Pastorale Werking in het Bisdom Gent tussen 1830 en 1914* (Anciens Pays et Assemblées d'Etats, LXXI), Courtrai-Heule, 1977, pp. 45-46.

<sup>16</sup> On peut se rendre compte de l'ampleur du phénomène en consultant les listes de communautés religieuses, notamment celle que nous avons publiée dans *Religieuses 1801-1975*, I, Belgique-Luxembourg-Maastricht / Vaals (Répertoires Meuse-Moselle, IV), Namur, 1981, pp. 33-258.

<sup>17</sup> A. TISON, «Les religieuses...», *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, op. cit., pp. 46-47.

<sup>18</sup> Sur l'histoire de cette congrégation, voir P. WYNANTS, «Suore della Provvidenza e dell'Immacolata Concezione», dans *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, VII, Rome, 1983, col. 1090-1091; ID., *Les Sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984; ID., «La Province belge des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception (1833-1914)», dans *Journée d'étude...*, op. cit., pp. 41-57. C'est à ces travaux que nous renvoyons pour toutes les données relatives au passé de l'institut.

## 5. Recruter et former des institutrices

Les congrégations de sœurs institutrices peuvent se développer selon deux modèles distincts : soit elles créent des établissements dont elles deviennent les propriétaires, soit elles desservent des écoles mises à leur disposition par des communes, des curés ou des notables. Dans les campagnes, c'est généralement le second modèle qui prévaut : il permet aux instituts religieux de multiplier les implantations sans supporter eux-mêmes de lourds investissements. Encore faut-il qu'ils recrutent et forment des sœurs en nombre suffisant.

De 1833 à 1914, la province belge des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception déploie de gros efforts en ce domaine. Grâce à une politique de recrutement systématique, elle reçoit 2.702 postulantes au noviciat de Champion. Ses membres actifs dans le Royaume passent de 68 en 1837 à 1.341 en 1913. La plupart enseignent dans des classes élémentaires, surtout rurales. Malgré cette belle progression, l'institut namurois ne parvient jamais à satisfaire toutes les demandes en personnel qui affluent à la maison-mère. Faute d'enseignantes disponibles, il doit décliner des dizaines de propositions d'implantation. A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la diminution des entrées au noviciat et le vieillissement progressif des maîtresses d'école obligent même la congrégation à amorcer un repli : elle se désengage des établissements les moins stables et les plus isolés, pour consolider ses bastions les plus sûrs. D'autres instituts suivront la même voie.

La formation du personnel ne cesse de préoccuper les responsables ecclésiastiques. Bon nombre d'enseignantes sont, il est vrai, d'origine modeste et assez peu instruites lors de leur entrée dans la vie religieuse. Les sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception ne font pas exception à la règle. La plupart sont issues de régions rurales culturellement peu développées. Un bon tiers d'entre elles provient du monde agricole. Près de 15 % appartiennent à des familles de journaliers, de domestiques et d'ouvriers. Rares sont celles qui émanent de couches sociales favorisées et ont pu mener des études poussées au-delà de l'école primaire. Recevant fréquemment des jeunes filles peu cultivées, les instituts orientés vers l'instruction populaire doivent combler les lacunes de formation de leurs membres, en utilisant les possibilités qu'offrent à cet égard le noviciat, puis les écoles normales.

A Champion, la formation professionnelle dispensée au noviciat est essentiellement pratique. Comme dans la plupart des congrégations, avant 1850, elle dure à peine quelques mois. Elle consiste à préparer et à donner des leçons à l'externat de la maison-mère, dans des conditions très différentes de celles qui prévalent habituellement sur le terrain. Elle est complétée par les séances d'exercices organisées chaque année au siège central de l'institut, pendant la retraite. Dans bien des cas, cependant, cette initiation aux tâches pédagogiques est interrompue prématurément par l'envoi de novices dans des écoles laissées en souffrance. Les intéressées doivent alors poursuivre leur apprentissage sur le tas, en consacrant la fin de la journée à l'étude et en tirant parti des conseils donnés par des consœurs plus expérimentées.

Cependant, trop nombreuses sont encore les institutrices qui manquent de capacité. En 1848, le législateur commence à prendre des mesures pour assurer une formation plus adéquate aux jeunes femmes qui se destinent à l'enseignement. La majorité des établissements agréés dans ce but par les pouvoirs publics sont des pensionnats congréganistes. Confrontés aux exigences croissantes des communes et du clergé, les instituts religieux prennent à leur tour conscience de la nécessité de mieux préparer leurs membres à l'apostolat éducatif. Certains ouvrent ainsi des écoles normales pour les sœurs<sup>19</sup>. C'est le cas à Champion, en octobre 1863.

Toutes les sœurs de la Providence ne sont cependant pas admises dans cet établissement. Chaque année, celui-ci compte en moyenne

<sup>19</sup> Sur la formation professionnelle des institutrices, voir les mémoires en Psychologie et en Sciences de l'Education réalisés à la KU Leuven : M. MAEYENS, *De opleiding der onderwijzeressen in België tot 1848*, Louvain, 1977 ; G. COX, *De opleiding van onderwijzeressen in België van 1848 tot 1878*, Louvain, 1978 ; G. VYVEY, *De opleiding van onderwijzeressen in België van 1879 tot 1884*, Louvain, 1982 ; A. SERVAES, *De opleiding van onderwijzeressen in België van 1884 tot 1914*, Louvain, 1987. On peut aussi consulter : N. BARÉ, *Contribution à l'histoire de l'enseignement normal en Belgique. Origines et développement des écoles normales primaires catholiques francophones de 1830 à nos jours, mémoire de licence en Psychologie et en Sciences de l'Education UCL, Louvain-La-Neuve, 1986* ; G. MEURIS et N. BARÉ, « Contribution à l'étude des premiers développements de l'enseignement normal en Belgique », *Pédagogies*, 6, août 1993, pp.155-170 ; N. DOCK, « Organisation de l'enseignement normal en Belgique, I, Aperçu historique sur l'enseignement normal primaire en Belgique », *Revue de l'enseignement normal en Belgique*, XV, 1931, pp. 174-201.

22 élèves entre 1863 et 1878, 27 entre 1884 et 1911. Tous les douze mois, il délivre en moyenne 7 diplômés<sup>20</sup>. De 1864 à 1906, 232 des 1.628 postulantes reçues à Champion suivent le cycle d'études dans sa totalité. Cependant, la plupart des autres institutrices continuent à se former au noviciat, selon l'ancien mode, parce qu'elles sont moins douées ou doivent être prêtes à enseigner à bref délai. Avant 1879, c'est en présentant l'examen devant l'inspection, pour acquérir le certificat de capacité, que la plupart des sœurs de la Providence obtiennent un titre légal.

A partir de 1884, les personnes qui ont été institutrices communales sous le régime de la loi de 1842 sont assimilées aux diplômées. Malgré cet avantage, la congrégation namuroise - comme bien d'autres d'ailleurs — éprouve toutes les peines du monde à satisfaire une des exigences relatives aux écoles adoptées : avoir au moins la moitié du personnel enseignant doté d'un diplôme ou d'un titre équivalent. Pour les congrégations, la professionnalisation de l'instruction populaire revient à placer la barre de la formation toujours plus haut : plus le temps passe, plus les exigences s'élèvent et plus les instituts ont des difficultés à suivre le mouvement. Progressivement, les sœurs institutrices vont donc s'effacer, pour céder la place à des collègues laïques. Ne pouvant former un personnel congréganiste diplômé en nombre suffisant, les instituts religieux réduisent peu à peu leur apport direct à la christianisation des campagnes. Ils intensifient, par contre, leur contribution indirecte, en préparant davantage d'enseignantes séculières à leur futur métier : celles-ci sont appelées à être, en quelque sorte, les substituts des sœurs.

## 6. Collaborer avec des tiers

Desservant des écoles qu'elles ne possèdent pas, sauf exception, les sœurs institutrices des campagnes sont placées sous la dépendance d'un « pouvoir organisateur » externe : selon les cas, il leur faut collaborer — dans le respect de la hiérarchie — avec des notables, des administrations communales ou des clercs. De la qualité de ces rela-

<sup>20</sup> L. MINTEN et a., *Les statistiques...*, II, op. cit., pp. 330-339 et III, op. cit., pp. 403-420.

tions dépendent en grande partie la réussite ou l'échec de l'apostolat mené par les communautés enseignantes.

Dans les campagnes, des familles de grands propriétaires exercent souvent «un véritable patronage sur la paroisse, dont elles alimentent les bonnes œuvres, mais qu'elles régendent de concert avec le clergé»<sup>21</sup>. Quelquefois, cette tutelle se mue en «système complexe de protection et de dépendance»<sup>22</sup>, qui enserre toute la vie locale, y compris l'école des filles. Comme institutrices, les sœurs ne peuvent échapper aux mailles du filet.

Les mobiles qui animent les bienfaiteurs laïcs sont variables. Certains donateurs veulent exécuter les dernières volontés d'un défunt proche, en attachant son nom à une œuvre. D'autres entendent soutenir le clergé dans ses entreprises pastorales. D'autres encore sont mus par des préoccupations sociales à caractère paternaliste. D'ordinaire, la charité pratiquée sous cette forme est assez ostentatoire et démonstrative. En ouvrant des classes pour filles pauvres, une famille manifeste sa prééminence. En règle générale, elle aime qu'on loue sa munificence et que l'on se confonde en remerciements. Dans le chef des descendants, la tradition familiale et la fidélité à la parole donnée marquent les mentalités. En un certain sens, «noblesse oblige»: se dérober à ses obligations serait déchoir.

En réalité, la dépendance envers de grands propriétaires donne le meilleur et le pire, pour les sœurs institutrices. Lorsque celles-ci sont effectivement soutenues par les donateurs, elles bénéficient de gros avantages: un logement correct, des classes bien aménagées, une nourriture abondante, un traitement suffisant, une vie sereine et tranquille. Elles n'ont pas non plus de concurrence à redouter, au plan professionnel. Néanmoins, toutes les enseignantes des campagnes ne connaissent pas ce sort enviable. Il est, en effet, des donateurs autoritaires et envahissants, qui s'arrogent le droit de visiter «leurs» classes, d'inspecter «leurs» institutrices, d'imposer «leur» supériorité, de transformer les sœurs en préceptrices de leurs enfants ou en dames de compagnie pour douairière esseulée. D'autres rendent la vie impos-

<sup>21</sup> M. LAUNAY, *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1986, p. 246.

<sup>22</sup> Le cas révélateur de Rixensart a fait l'objet de deux études récentes: P. WYNANTS et C. CLAES-PINSON, «Une fondation de la famille de Merode: l'école des filles de Rixensart», *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, II, 1988, pp. 253-282; J. TORDOIR, «Facettes de l'activité électorale du comte Félix de Merode», *Wavriensia*, XLI, 1992, pp. 88-103.

sible aux enseignantes par leur irrésolution ou leur versatilité : avant de s'engager, ils tergiversent ; avant de donner, ils exigent garanties sur garanties ; après s'être décidés, ils multiplient revirements et reculades. De sérieuses difficultés peuvent également résulter du décès prématuré ou des revers de fortune du principal bailleur de fonds, voire de la zizanie qui s'installe parmi le petit noyau de « protecteurs » cofinçant les classes.

Quoi qu'il en soit, le mécénat des châtelains est assez répandu durant les trois premiers quarts du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'avère déterminant dans de nombreuses paroisses, pendant la lutte scolaire de 1879-1884. Par la suite, il s'estompe peu à peu : certaines fortunes s'érodent ; les victoires électorales des catholiques laissent entrevoir un appui financier des pouvoirs publics au secteur privé ; souvent sollicités, certains bienfaiteurs se lassent de donner ; d'autres ne supportent pas l'émergence d'une mentalité revendicative parmi leurs dépendants. Le temps des grands propriétaires-donateurs est bel et bien révolu : il incombe aux communes ou au clergé de prendre le relais.

En fait, la christianisation des campagnes par l'enseignement populaire est partiellement financée par les pouvoirs publics, surtout par les autorités locales. Le rôle de ces dernières est largement déterminé par la législation scolaire<sup>23</sup>. Les périodes de domination catholique se caractérisent ordinairement par la décentralisation et par l'effacement volontaire de l'initiative publique devant le dynamisme de l'Eglise. En recourant à l'adoption ou à la subsidiation, les communes peuvent cofinancer le développement d'écoles confessionnelles placées sous la coupe du clergé ou des notables, mais non contrôler ou diriger ces mêmes établissements. Inversement, les phases de prépondérance libérale débouchent sur une influence accrue de l'Etat et sur une laïcisation partielle du réseau officiel. Les aléas de la conjoncture politique ont donc des répercussions directes sur le financement des écoles congréganistes de filles et sur le sort des institutrices qui les desservent.

Mais ne nous leurrions pas. La loi est une chose, son exécution en est une autre. Les possibilités d'action des sœurs enseignantes, dans les villages et les bourgs, dépendent aussi largement des bonnes ou

<sup>23</sup> Pour un aperçu synthétique de la législation organique de l'instruction primaire au XIX<sup>e</sup> siècle, voir les tableaux publiés dans notre article « Pouvoir communal et enseignement primaire féminin 1830-1895 : de l'indifférence à la lutte scolaire. L'exemple de Neufchâteau », *De la Meuse à l'Ardenne*, 11, 1990, pp. 5-19.

mauvaises dispositions des administrations locales. Si ces dernières sont conscientes de leurs responsabilités, il est possible d'obtenir d'elles des locaux décents, un logement salubre, des rétributions raisonnables. Si, au contraire, elles sombrent dans l'incurie, il faut s'attendre à la catastrophe : des classes surpeuplées, malsaines et non chauffées, un sous-équipement didactique, des traitements arbitrairement amputés ou versés avec retard... Certains édiles cherchent sans cesse des subterfuges pour se soustraire à leurs engagements ou échapper à leurs obligations. La priorité donnée à l'instruction masculine, la qualité de « bonnes sœurs » réputées taillables et corvéables à merci, la résignation de maintes enseignantes et la complaisance du clergé, enclin à fermer les yeux sur des abus manifestes, expliquent la persistance de situations matérielles lamentables, pendant des décennies.

En réduisant la marge de manœuvre des municipalités, l'Etat oblige celles-ci à ne plus se dérober à leurs devoirs. Dans un premier temps, l'amélioration des conditions de vie et de travail des institutrices bénéficie aux congrégations enseignantes. Ultérieurement, cependant, elle se retourne contre les sœurs : mieux considérée, davantage rémunérée, la profession devient plus attractive pour les laïques. Fonctionnarisation des tâches pédagogiques et laïcisation du personnel vont de pair. Il s'ensuit que l'instruction populaire cesse d'être un apostolat réservé aux « âmes d'élite » : petit à petit, elle se mue en métier qui peut être exercé par toute personne compétente, indépendamment même d'un engagement religieux<sup>24</sup>.

Qu'elle soit le fait de sœurs ou de laïques, l'alphabétisation des masses rurales suppose généralement le soutien du clergé paroissial. Souvent, on l'a vu, ce sont les doyens, curés et vicaires qui invitent les notables à se montrer généreux ou les communes à ouvrir des classes de filles. Il n'est pas rare non plus que les ecclésiastiques y aillent de leurs deniers pour financer des écoles congréganistes. La part des dépenses scolaires ainsi supportée par le clergé n'est pas constante. Elle est forte dans les décennies qui suivent immédiatement la Révolution de 1830, en l'absence d'efforts suffisants des pouvoirs publics. Elle régresse de 1859 à 1878, lorsque les communes assument davantage leurs responsabilités. Elle est à nouveau très importante pendant

<sup>24</sup> P. WYNANTS, « La « crise des vocations » féminines en Belgique. Evolution des perspectives (de 1945 à nos jours) », *Vie Consacrée*, LVII, 1985, pp. 124-130.

la lutte scolaire de 1879-1884, avant de reculer à mesure que la subvention des établissements catholiques se généralise.

Pour les sœurs institutrices, toutefois, le curé est bien plus qu'un bailleur de fonds. Il est leur porte-parole ou leur intermédiaire lorsqu'il s'agit de traiter avec des bienfaiteurs, des édiles, des inspecteurs. Il contrôle la qualité de l'enseignement religieux et même de l'instruction profane, en visitant les classes. Comme chef de file du comité scolaire, il a son mot à dire sur le statut de l'établissement, l'aménagement des bâtiments, le traitement et les obligations du personnel. Pasteur des élèves et de leurs parents, il peut s'interposer entre ceux-ci et les sœurs enseignantes. Notable dans le village ou le bourg, il y est aussi un des rares « intellectuels », auquel on peut demander conseil en matière pédagogique. Comme confesseur et comme guide spirituel, c'est lui qui prend soin de l'âme des sœurs. Au sens strict du terme, le curé est donc un personnage central, dont les institutrices doivent se concilier l'appui et les bonnes grâces. Sans son soutien, point de salut<sup>25</sup>...

## Conclusion

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la christianisation des campagnes passe par l'alphabétisation des masses rurales. Celle-ci est encadrée par l'Église. L'éducation religieuse et morale a, dès lors, priorité sur l'instruction profane. Elle est adaptée au public féminin du temps, dans les multiples écoles de filles souvent ouvertes à l'initiative du clergé. Les congrégations y trouvent un vaste champ d'action, où elles déploient un apostolat fécond. Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que la professionnalisation et la fonctionnarisation des tâches pédagogiques commencent véritablement à donner consistance à « l'alternative laïque ». Jusqu'alors, la « bonne sœur » a été l'institutrice par excellence.

On doit cependant s'interroger sur la nature exacte du rôle dévolu au personnel enseignant. L'exemple des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception permet d'éclairer le débat. Les écoles de village sont rarement des propriétés congréganistes. Elles sont les émanations du paternalisme charitable, des services publics ou encore des œuvres paroissiales. A ces divers titres, elles dépendent respectivement

<sup>25</sup> ID., *Les Soeurs...*, op. cit., pp. 259-272.

des châtelains et des grands propriétaires fonciers, des notables qui administrent la commune ou du clergé. A l'image de la société rurale, elles sont contrôlées par un petit nombre de personnes, aisées et de sexe masculin, qui y exercent un pouvoir presque sans partage. Pour sa part, la sœur institutrice est une simple exécutante : elle met en œuvre le programme d'alphabétisation qu'on lui impose. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la christianisation des campagnes par l'école n'est donc nullement déconnectée des rapports sociaux. Par ses modalités et à son échelle, elle en est, au contraire, une des manifestations.

### *Sommaire*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la christianisation des campagnes passe par l'alphabétisation des masses rurales. Celle-ci est encadrée par l'Eglise. L'éducation religieuse et morale a, dès lors, priorité sur l'instruction profane. Elle est adaptée au public féminin du temps, dans les multiples écoles de filles souvent ouvertes à l'initiative du clergé. Les congrégations y trouvent un vaste champ d'action, où elles déploient un apostolat fécond. Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que la professionnalisation et la fonctionnarisation des tâches pédagogiques commencent véritablement à donner consistance à « l'alternative laïque ». Jusqu'alors, la « bonne sœur » a été l'institutrice par excellence. Toutefois, elle dessert généralement des écoles créées et financées par des pouvoirs organisateurs externes. A ce titre, elle est une simple exécutante : elle est placée sous la dépendance de grands propriétaires fonciers, de notables ou de membres du clergé.